

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 8 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Patrick CHRETIEN (P. M. Chauvois)

Secrétaire de séance : Sophie POLEYN.

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE - AIDE AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE –
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ACHAT D'UN VAE**

DEL20210308_02

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Pascal Chrétien – VU en C° finances du 04/03/2021

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité et du développement des moyens de transports alternatifs, par délibération en date du 18 mars 2019, la commune a mis en place une aide destinée aux Ouistrehamais qui souhaitent acquérir un vélo à assistance électrique (VAE). [...]

Destinée à inciter les Ouistrehamais à opter pour l'usage du vélo dans leurs déplacements, d'une part, pour le bien-être et la préservation de la bonne santé de nos concitoyens et, d'autre part, pour participer plus largement à amélioration de l'air et à la protection du climat, cette aide est très appréciée et sa notoriété se développe chaque année.

L'Etat subventionne également l'acquisition des VAE, sous condition notamment que le demandeur ait bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales. Le montant de l'aide complémentaire de l'Etat, cumulative à l'aide communale, ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale, avec un plafond fixé à 200 €.

La communauté urbaine (CU) Caen la mer a décidé d'apporter une contribution complémentaire de 50€ dès 2021, à la condition que les dossiers de demande soient soumis aux mêmes conditions que celles de l'Etat, et notamment au même plafond de ressources, afin de renforcer le soutien global aux bénéficiaires les plus précaires. Ce montant sera versé directement par la CU à la commune qui instruit les demande et sera chargée de la reverser au bénéficiaire.

Aussi, afin de poursuivre cette démarche en permettant aux Ouistrehamais de bénéficier de toutes les aides dont ils peuvent disposer, il est proposé de modifier la procédure et l'instruction des dossiers par l'inscription de nouvelles conditions d'attributions.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité

- De modifier les critères de sélection et d'établissement de l'aide destinée aux particuliers qui souhaitent investir dans l'achat d'un vélo à assistance électrique, dans les conditions et selon les principes suivants :

Conditions d'attribution de l'aide à l'achat d'un VAE

(conformes aux conditions d'attribution de l'aide de l'Etat et à l'article D251-2 du code de l'énergie).

■ **bénéficiaires éligibles :**

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être majeur
- être domicilié à Ouistreham en résidence principale
- avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €

■ caractéristiques du vélo acquis

Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être neuf
- ne pas utiliser de batterie au plomb
- être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler)

■ Procédure de la demande :

- Le formulaire renseigné doit être transmis au service compétent, accompagné des pièces justificatives suivantes : pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport ou du titre de séjour), justificatif de domicile de moins de 3 mois, facture d'achat du vélo, avis d'imposition de l'année précédant l'achat, preuve de paiement de l'aide attribuée par la collectivité locale pour l'achat du vélo, RIB.
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas céder son vélo dans l'année suivant son acquisition ; à ce titre, il produira une attestation sur l'honneur en ce sens.
- Pas plus d'une aide par foyer fiscal.

■ Montant de l'aide attribuée :

Le montant de l'aide est fixé en fonction du revenu du foyer fiscal, sous réserve de la recevabilité de la demande et de la présentation des justificatifs :

Revenu du foyer fiscal	Aide communale
< ou égal à 13 489 €/part	200€
> 13 489 €/part	100€

Pour info :

Aide CU	Aide Etat
50	200
0	0

La commune sera chargée d'avancer la part CU (l'aide communale sera abondée en conséquence de l'équivalent de son montant), qui lui sera remboursée par Caen la mer en fin d'année sur la base d'un état annuel fourni par la commune, arrêté en novembre.

La part Etat pourra être perçue à l'initiative du demandeur, dans le cadre de la procédure établie spécifiquement pour cette aide.

- D'inscrire au Budget 2021 un montant prévisionnel suffisant sur le compte 6574 au titre de cette aide. Une fois l'enveloppe consommée, les éventuels bénéficiaires seront placés en liste d'attente de l'année N+1 ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre toutes dispositions en cohérence et pour la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le